

## Compte rendu de la CAPD du 5 juin 2018

Début de la CAPD à 14h15.

Le SNUipp-FSU 23 lit une déclaration liminaire sur les attaques contre la représentation des personnels et la disparition du rectorat de Limoges.

*Dans le cadre du chantier « dialogue social » de la Concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de suppression du paritarisme déguisée, au prétexte de « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction Publique.*

*Ce projet CAP 22 propose la suppression du paritarisme, l'abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps... Ce projet ne peut être envisageable sans graves conséquences sur la gestion des personnels. C'est inacceptable !*

*Le paritarisme garantit les valeurs du Service Public, il garantit aux agents la transparence et l'équité dans leur gestion. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande au gouvernement de revenir sur ses intentions et de faire de nouvelles propositions, plus respectueuses des agents qui font vivre au quotidien le Service Public.*

*Dans le même temps, un récent rapport propose en outre la suppression de l'académie de Limoges et sa fusion dans l'ensemble de la région académique Nouvelle Aquitaine. Le Ministre Blanquer reprend à son compte les orientations de ce rapport. Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux 13 académies des grandes régions ainsi créées.*

*Le Recteur unique de Bordeaux aurait ainsi toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations ... Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale.*

*Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions.*

*Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dont les principaux objectifs seraient la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale.*

*Tout cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels. En quoi le Service Public d'éducation serait-il amélioré sur notre territoire ? Tous les personnels creusois ont déjà vécu le déménagement des services de retraite et de gestion de la paye. Ils y ont beaucoup perdu.*

*La régionalisation de l'éducation, à laquelle conduiraient les orientations de ce rapport, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications. Dans la perspective de l'amélioration du Service Public d'Éducation sur notre territoire, nous exigeons le maintien et l'amélioration du modèle académique actuel et demandons les créations de postes nécessaires à son bon fonctionnement.*

*Ces deux orientations, qui remettraient en cause l'organisation territoriale des services de l'Éducation Nationale et la gestion interne de ses personnels, sont à rebours des intérêts des agents et des usagers. Le SNUipp-FSU, avec les personnels, s'opposera à ces contre-réformes afin de garantir l'accès de tous à un Service Public de qualité et de proximité.*

### **Accès à la hors classe des professeurs des écoles**

L'IA annonce qu'il y a une difficulté pour ce point, car le contingent n'est toujours pas connu de manière officielle.

Le SNUipp-FSU23 a envoyé un courrier à l'IA afin qu'il envisage de revoir le barème qu'il a imposé et que ce dernier corresponde aux engagements pris par l'IA.

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie,*

*Vous trouverez en pièce jointe un document réalisé par les représentants du SNUipp-FSU reprenant les éléments de barème retenus pour le passage à la hors classe. Les personnels que vous souhaitez promouvoir avec le barème que vous avez unilatéralement arrêté sont en jaune.*

*Le document propose 3 onglets :*

- un tri avec votre barème ("bar IA"),*
- un tri avec un calcul de l'AGS fait avec la formule proposée par le SNUipp-FSU23*
- un tri sur l'AGS seule*

*Vous pouvez ainsi mesurer que :*

- la minoration de l'AGS que vous avez choisie conduit à promouvoir à la hors classe des personnels qui ont jusqu'à 6 ans d'AGS de moins que d'autres qui ne seraient pas promus... Ainsi, des collègues avec près de 34 ans d'AGS et donc les plus près de la retraite ne seraient pas promus quand d'autres avec 27 ans d'AGS le seraient, - le barème AGS calculé avec la formule du SNUipp-FSU 23 dépasse 120 points dans très peu de cas : il s'agit particulièrement des collègues qui étaient instituteurs et qui ont accédé au corps de professeurs des écoles par liste d'aptitude et qui n'ont donc pas bénéficié de reconstitution de carrière. Ceux ci sont donc particulièrement défavorisés par la survalorisation de l'ancienneté dans les échelons ; à très court terme, cet élément de barème ne dépassera plus les 120 points.

**Nous vous invitons donc à revoir votre position afin que l'accès à la hors classe soit traité de façon juste et conforme aux engagements du ministère en garantissant un déroulement de carrière sur 2 grades des collègues avant leur départ en retraite.**

Sandrine Gorgeon demande ce qu'il en est du barème. Est-ce qu'il y a des évolutions, est-ce qu'il y a une réponse au courrier envoyé par le SNUipp-FSU23 ?

L'IA indique qu'il a bien reçu tous ces éléments et qu'il ne souhaite pas revenir sur sa décision de la dernière fois, c'est-à-dire le barème qu'il a unilatéralement choisi pour la hors-classe.

Fabrice Couégnas indique que la prise en compte de l'AGS dans le barème est une avancée, que très peu de départements ont choisie. Toutefois, la grande majorité des départements s'est servie de l'AGS comme indicateur pour faire des promotions (à la hors-classe) hors barème et ainsi prendre en compte les déclarations du ministère, à savoir le déroulement de la carrière pour tous sur 2 grades, y compris les retraitables ! Avec le barème de l'IA des personnels avec près de 34 ans d'ancienneté n'accèderaient pas à la hors-classe, alors qu'ils sont proches de la retraite, tandis que d'autres avec 27 ans d'ancienneté y accèderaient.

L'IA indique qu'il y a une prise en compte de l'AGS et qu'ajouter un critère sur les retraitables serait trop contraignant et entraînerait de regarder l'âge, les raisons des carrières incomplètes...

Fabrice Couégnas reprend en indiquant que les critères choisis sont les mêmes entre les 2 barèmes (IA et SNUipp-FSU23) la pondération d'1/2 sur l'AGS par l'IA ne paraît pas utile et même défavorable à tous les enseignants qui sont entrés par le concours d'instituteur et qui sont entrés dans le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude.

L'IA répond qu'il ne veut pas s'engager maintenant pour un barème futur, il indique aussi que l'engagement du ministère est sur 2-3 ans, pas forcément cette année... Il termine en disant qu'il va encore réfléchir, en attendant le contingent.

Pour la 3<sup>e</sup> fois, l'examen du passage à la hors-classe est reporté à une CAPD ultérieure.

**Nous espérons vivement que l'IA prendra le temps d'observer les injustices qu'il crée s'il maintient sa position. Les personnels recrutés dans le corps des instituteurs et qui n'ont pas bénéficié de reconstitution de carrière méritent une autre fin de carrière que celle que leur propose l'IA en l'état ...**

## **Candidatures au congé de formation professionnelle**

4 candidats étaient enregistrés à la précédente CAPD : LEFORT Hélène (72 jours), VIEIRA DO VALE Céline (24 jours), VIEIRA DO VALE Jean-Pierre (24 jours), YESSAD-BLOT Yasmina (9 jours)

Une nouvelle candidature a été enregistrée : il s'agit de Sébastien BINET (4 jours)

Fanny Tissandier demande ce qu'il en est de la demande de DIF (Droit Individuel à Formation) pour les autres jours de cette nouvelle candidature.

La DIPER répond qu'aucune demande de DIF n'est arrivée, un document est disponible sur le site de l'IA. Le personnel doit envoyer le formulaire de demande et la réponse dépendra des crédits.

Fabrice Couégnas indique qu'il ne parvient pas à trouver le document sur le site de la dsden.

La responsable de la DIPER indique que le document sera mis en ligne sur le site dans l'onglet « formation ».

Fanny Tissandier demande ce qu'il va être fait des mois restants concernant les congés de formation professionnelle.

La DIPER indique que ce sera rendu au Ministère, après avoir demandé aux départements de l'Académie s'ils en ont besoin.

Fabrice Couégnas demande si ces jours, qui représentent 2% de la masse salariale et qui sont budgétés, ne peuvent pas servir à la formation continue dans le département.

L'IA répond que depuis la LOLF (Loi d'Orientation et de Finances) il n'y a plus de fongibilité symétrique entre les budgets, et donc pas de translation possible du congé formation vers la formation continue départementale.

Fanny Tissandier demande qu'il y ait une réponse formelle à cette question de translation entre les budgets de formation.

La DIPER demandera au ministère.

**Vote :** Pour (unanimité)

## Mouvement intradépartemental

### **Affectations sur Postes à Responsabilités Particulières (PRP)**

Nom	Prénom	Poste	Barème
GIRAUDEAU	Olivier	CPD EPS	19
BERNON	Céline	CPC EPS maternelle G1	17,5
OSTERMEYER	Laurence	Enseignante CMPP G2	19
NAVARRE	Philippe	Enseignante CMPP G2	18
JOMIER	Céline	Pôle ressource G1	20
CHARDON	Wendy	Pôle ressource G1	18
CLAVE	Guillaume	Pôle ressource G2 (rattachement administratif à Prévert élémentaire)	20
VERDEYME	Elodie	Enseignant réseau REP	16

**PRP vacants** (aucune candidature) : CPC G2 ASH, enseignant référent, coordinateur classe relais, pôle ressource Aubusson, enseignant CASNAV, animateur TICE G1 / G2

L'IA présente les affectations en regrettant qu'il y ait des postes non pourvus mais en indiquant qu'il y a tout de même de nombreuses affectations.

Sandrine Gorgeon fait remarquer qu'il y a de nombreux postes avec un seul candidat, et que les mêmes personnels auraient été nommés sur ces postes avec le barème général, à une exception près. Elle demande pourquoi ces postes sont écartés du barème général.

L'IA indique que s'il y a peu de candidats, la différence est mince mais qu'il se réservait le droit de choisir s'il y avait eu beaucoup de candidats.

Sandrine Gorgeon s'interroge sur les non-candidatures aux postes à profil, elle demande à l'IA ce qu'il pense de la situation.

L'IA indique qu'il n'a pas ajouté beaucoup de postes aux PRP, et que les postes non pourvus ne sont pas ceux que lui a ajoutés et que ceux qu'il a ajoutés sont pourvus, par exemple les postes en CMPP.

Fanny Tissandier précise qu'il y a beaucoup de candidats en CMPP parce que ce sont des postes de rééducateurs et que suite à la fermeture de tous les postes G en RASED le département a un vivier important de personnels formés qui ne peuvent exercer. Elle ajoute que le peu de candidatures pour tous les autres postes dénote par contre un manque d'appétence qui peut être créé par le dispositif des PRP. D'autant plus que certaines candidatures ont été déposées suite à la promotion qu'en ont fait des enseignants du secteur qui avaient à cœur que le poste soit pourvu.

Le SNUipp-FSU23 demande les notes d'entretien pour les différents postes pour vérifier les nominations.

La DIPER donne les points du barème départemental ([voir ici p 8 et 9](#)) ainsi que les notes des candidats.

L'IEN de Guéret 2 indique que les postes en CMPP sont des postes d'enseignant spécialisé, il n'y a plus de spécialisation de rééducation. Elle précise qu'il n'y a plus de rééducation dans l'éducation nationale...

Julien Colombeau indique qu'il y a de l'aide relationnelle dans le CAPPEI et que nier les « anciennes » options lors des affectations fait disparaître de fait toute aide rééducative du département après la sape des maîtres G il y a 3 ans.

L'IA précise que les fiches de postes ont été modifiées et que le travail demandé ne sera plus le même que les postes G du CMPP, il indique aussi qu'il ne connaît pas les « habitudes » mais que les missions doivent évoluer.

Fabrice Couégnas répond qu'il n'y a pas lieu de parler d'habitudes mais bien de besoins : les remontées du terrain sont des besoins en postes G, en RASED ou en CMPP, notamment avec les soucis des élèves « perturbateurs ». Les collègues demandent des interventions de maître G. Nier les spécificités des options revient à nier la professionnalité des personnels formés mais aussi des personnels qui sont en demande de cette aide : cette négation est d'autant plus surprenante de la part de responsable qui valorisait hier cette spécificité... Il demande les modalités de l'entretien.

La responsable de la DIPER indique que les commissions d'entretien sont composées de 2 à 3 personnes, dont des représentants des organismes partenaires du poste (mdph, prison..).

Fabrice Couégnas fait un rapide calcul : 18 entretiens à 30' et encore 30' par candidat pour les préparations et les comptes-rendus, à multiplier par 3 personnels : cela fait environ 2 semaines de travail pour un cadre de l'administration. Il se demande si cela ne pourrait être évité, notamment quand on voit une seule candidature pour un poste, ou des ex-aequo malgré la commission d'entretien. Il regrette que dans le

même temps des demandes du terrain pour des conflits avec des familles ou des tensions liés à des élèves hautement perturbants ne trouvent pas de réponse... C'est une question de priorités...

Julien COLOMBEAU demande des précisions sur les postes ressources CAPPEI : missions, localisation, défraiement... L'IA répond que l'indemnité de mission particulière sera versée à hauteur de 2500€/an pour tous ces postes. L'IEN de Guéret 1 répond qu'un poste sera rattaché à l'école Jules Ferry élémentaire de la Souterraine pour l'Ouest et un poste à l'inspection pour l'Est de la circonscription. L'IEN de Guéret 2 indique qu'il sera rattaché à l'école Prévert élémentaire de Guéret. Pour Aubusson ce sera à l'école Clé des champs élémentaire. L'IA indique qu'il y aura des frais de déplacement pour ces collègues en fonction des demandes.

Fabrice Couégnas demande ce qu'il en est de ces personnels quant au « secret partagé » qui existe avec les personnels RASED, et quant à leur sollicitation par les collègues et/ou les familles. Il demande aussi ce qu'il en est du travail pluridisciplinaire avec les RASED. Il indique que l'affectation hors école rend plus difficile le travail avec l'équipe du RASED. Par ailleurs, il indique que les enseignants qui sollicitent une aide RASED sont loin de l'obtenir à chaque fois du fait du trop faible nombre de personnels. Le SNUipp-FSU 23 ne souhaite pas qu'intervention d'un enseignant « pôle ressource » fasse l'objet d'une demande spécifique qui serait une charge supplémentaire de travail sans garantie de réponse !!!

L'IA explique que ces personnels seront saisis de façon directe par l'IEN et non par les collègues. Il indique vouloir étudier ce qu'il se fait en Corrèze avec le pôle EDEIS depuis quelques années

Sandrine Gorgeon demande ce qu'il en est des entretiens pour les postes susceptibles d'être vacants. La règle est normalement de ne faire passer des entretiens que pour les postes vacants, or des candidatures sont indiquées pour un poste susceptible d'être vacant.

L'IA indique qu'il y a eu une mise au point lors des entretiens, les personnels ne sachant pas sur quel poste ils avaient postulé, ils venaient prendre des informations.

Fanny Tissandier demande ce qu'il en est du poste UEMA. En effet celui-ci apparaissait sur le mouvement principal et sur la liste des PRP. 2 personnels avaient candidaté, un seul a passé l'entretien et personne n'est nommé...

La DIPER indique que le poste n'était pas vacant, c'était une erreur d'affichage. Le poste sera proposé aux mises en situation.

Fabrice Couégnas revient sur la « prise d'informations » des collègues pour ces postes. Au-delà du temps perdu par une commission pour ces questions, il demande quelle information est donnée aux collègues puisqu'elle ne leur permet pas d'avoir tous les détails des postes proposés (missions, indemnités...). Il ajoute que le département se démarque, à contre-courant de la circulaire du ministère qui indique qu'il doit y avoir un maximum de postes pourvus au barème général, alors qu'on double le nombre de PRP cette année ... Il demande aussi quels sont les informations envoyées aux collègues pour le barème

L'IA indique que l'ensemble des postes à profil n'est pas énorme par rapport aux autres départements, mais « n'a pas les chiffres en tête ». La commission apprécie l'adéquation du candidat avec le profil du poste demandé et ne donne pas une appréciation professionnelle de l'agent. Les candidats peuvent demander à avoir des informations après la CAPD, le barème est confidentiel !

Fabrice Couégnas indique qu'il ne peut y avoir de confidentialité sur le barème car c'est le cœur de la mission des représentants du personnel d'afficher les barèmes pour attester de l'équité et de la transparence lors des commissions.

**Vote PRP :** Pour (5 Administration) ; Contre (5 SNUipp-FSU)

***Il ne s'agit pas pour le SNUipp-FSU de voter contre la nomination de personnels mais bien de dénoncer un système, les Postes à Responsabilités Particulières, qui remet en cause le mouvement et qui permet aux IEN de choisir avec qui ils travaillent (formule assumée par ceux ci...) : un nouvel exemple de fait du prince... A rebours de cette pratique, le SNUipp-FSU considère que les personnels qui postulent sur ces postes considèrent en avoir les compétences ou être en capacité de les apprendre et qu'ils pourraient donc être nommés dans le cadre du mouvement principal. L'inutilité du barème donne pleinement raison au SNUipp-FSU23 !!!***

## ***Mouvement principal***

168 personnes ont participé à la première phase, 94 ont obtenu satisfaction, soit 56 % de satisfaction. 36 personnels sont maintenus sur poste, soit 21,5 %, 38 personnels sont sans poste soit 22,5 %.

Les résultats sont disponibles ici avec le code SNUipp : [Résultats mouvement principal](#)

La DIPER présente les affectations.

Fabrice Couégnas fait remarquer deux situations où la stabilité pédagogique a été délibérément cassée par l'administration.

Dun-le-Palestel : une fermeture de classe l'année dernière a cassé l'équipe. Le collègue a perdu ses points de bonification de carte scolaire pour rester dans l'école au 2ème mouvement suite à une mutation. Le poste est ouvert à nouveau cette année, les besoins sont toujours là et le collègue qui n'était de fait pas titulaire du poste mais ne bénéficie plus de sa bonification de carte scolaire n'accède pas à un poste dans l'école.

Faux la Montagne : un poste provisoire est en place depuis 5 ans, organisant le turn-over sur l'école depuis tout ce temps. L'équipe, stable aujourd'hui, ne le sera pas à la rentrée car la collègue ne peut pas obtenir le poste au mouvement principal... La scolarisation à domicile est très prégnante sur ce territoire, et il n'y a plus de retours vers l'école publique depuis ces choix qui organisent la déstabilisation pédagogique.

Fabrice Couégnas indique que la stabilité pédagogique est déterminante pour garantir la confiance des familles et cette confiance est un enjeu majeur de réussite des élèves, notamment des plus fragiles et des plus éloignés de l'école : cette « déstabilisation » pédagogique hypothèque donc de fait la réussite des élèves et elle est le fait des choix de l'administration.

L'IA indique qu'il est lui aussi pour cette stabilité, surtout dans des secteurs qui connaissent des difficultés. Il indique qu'il a fait le choix de pérenniser certains postes à la carte scolaire qui étaient provisoires jusque-là. Il précise pour la situation de Dun que la politique de la commune sur les dérogations a changé, augmentant de fait le nombre d'élèves accueillis.

Fanny Tissandier s'interroge également sur les conséquences du rôle de l'administration dans certaines instabilités pédagogiques. On constate que tous les personnels d'une même école demandent à changer de poste alors qu'ils étaient depuis longtemps dans l'école et qu'il y a eu de nombreux soucis dans l'école non solutionnés par l'administration l'année passée, malgré les alertes des collègues et des représentants des personnels du SNUipp-FSU23 au CHSCTD.

L'IEN de Guéret 1 note cette interrogation.

## **Vote Mouvement principal : Pour (unanimité)**

Fanny Tissandier demande ce qu'il en est des points RQTH dans le cadre du mouvement intradépartemental.

La DIPER indique que les 1000 points sont donnés pour la reconnaissance du personnel lui-même, ou d'un enfant handicapé ou d'un conjoint handicapé. La notification du médecin indique aussi les adaptations pour les postes, et donc les postes sur lesquels la bonification peut s'appliquer : distance du domicile, type de poste, mobilier...

Sandrine Gorgeon regrette que 3 postes aient été bloqués par l'IA avant le premier mouvement pour des PESA (Guéret Assolant, La Souterraine Tristan l'Hermitte et Aubusson la Clé des Champs) sans information préalable. En effet, cela crée un précédent inquiétant et pose plusieurs questions : qui sera titulaire de ces postes ? Qui complètera le personnel stagiaire ? Qui sera référent pour les parents, les collègues de l'école ? Quand les personnels seront-ils informés ?

L'IA répond que c'est une politique académique de longue date, et que pour le département il a prévenu les autorités académiques qu'il ne pourrait répondre à cette modalité pour tous les stagiaires.

Concernant la responsabilité de la classe, il « imagine » que ce sera « sûrement » la brigade complétant le PESA qui l'aura !

Sandrine Gorgeon indique que le fait que ce soit pire ailleurs n'est jamais bon signe... Elle précise que bloquer 3 postes sur le solde de la Creuse c'est une quantité énorme... principalement sur ces 3 postes qui sont les plus demandés de Creuse.

Christophe Ruby précise que les directeurs n'ont même pas été consultés pour connaître les niveaux de ces postes. Si c'est un CP, à l'encontre du protocole académique, que va-t-il se passer ? *Pas de réponse...*

Fabrice Couégnas indique que lors du dernier CTA le secrétaire général de l'académie a indiqué que le protocole académique n'affecterait pas les mouvements intra-départementaux creusois et corréziens. Il demande quelle conception de la formation des collègues est portée par ce modèle de stage à mi-temps ? Nos jeunes collègues ne verront donc en formation qu'une seule école, un seul « modèle » de classe, un seul niveau ? Est-ce « formateur » ? Quel est l'intérêt de les préparer dans des classes (un seul niveau, modèle urbain...) qui est très minoritaire dans le département ? Ce modèle crée de l'échec avec des démissions et des redoublements mais l'administration continue sur le même chemin, considérant les stagiaires uniquement comme des moyens d'enseignement. Dans le même temps, les restrictions à l'université conduisent à réduire de 17% les volumes de formation des maquettes de formation.

L'IA botte en touche ! « Question globale » « des avantages et des inconvénients pour les deux modèles (2 quarts-temps ou un mi-temps) ». Les questions techniques n'ont aucune réponse !

Fanny Tissandier indique qu'il faudrait demander leur avis aux stagiaires pour avoir des réponses. On constate que la plupart des stagiaires qui ont participé au 1<sup>er</sup> mouvement ont demandé des postes de brigade ou de TRS, certainement parce qu'ils souhaitent approfondir leur pratique avant de prendre une classe en responsabilité. Ce n'est pas bon signe pour la formation qui ne prépare semble-t-il pas suffisamment nos collègues. De plus la commande académique de mi-temps pour tous, formulée par M. Gratadour, n'est pas pour améliorer la formation mais pour éviter les possibilités de recours au tribunal administratif pour iniquité de traitement, les mots les plus entendus lors des rencontres liées à la formation initiale au rectorat. Les conditions d'entrée dans le métier ne seront de fait pas équitables entre les stagiaires à l'échelle de l'académie car il n'est pas possible pour la Creuse de mettre en place l'organisation décidée de Limoges. Il est regrettable que l'IA fasse le choix de reproduire cette iniquité de traitement à l'échelle du département.

Les représentants des personnels dénoncent les conditions de la formation, la déconnexion entre la formation espe et le terrain et l'utilisation des stagiaires comme personnels actifs. Ils demandent à ce que soient observées les dégradations de la formation de ces dernières années par l'ornière des démissions et autres prolongations de scolarité.

Sandrine Gorgeon demande pourquoi des postes de la REP de Bourgneuf ont changé d'intitulé avant le mouvement principal, passant de postes d'adjoints à « CP dédoublé » et « CE1 dédoublé ». Que se passe-t-il si un directeur d'école à 3 classes veut prendre la classe de CP-CE1 ? Est-ce que les personnels ont été informés du changement de dénomination de leur poste ? Est-ce qu'un vœu géographique prend en compte ces « nouveaux postes » comme des postes d'adjoints ?

La responsable de la DIPER indique que c'est une demande du ministère, certainement liée à la formation que vont avoir les collègues de cp et ce1. Elle rajoute que cela ne change rien pour la répartition des classes qui se fait toujours au sein du conseil des maîtres, il suffit d'informer l'administration des choix de chacun. Elle indique qu'elle fera remonter les questions liées au mouvement au ministère.

### **Calendrier prévisionnel du mouvement complémentaire :**

Il y a 36 postes vacants + 3 postes bloqués + 6 PRP + 1 poste psy (CAPA le 8 juin) et 37 personnels sans poste.

- Postes réservés CAPPEI :

La DIPER présente une proposition d'affectation pour les stagiaires CAPPEI. L'IEN de Guéret2 indique s'être entretenue avec les personnels sur le sujet.

Fabrice Couégnas est surpris qu'on puisse avoir les vœux des collègues alors même que le mouvement n'était pas encore publié et que les postes vacants ne pouvaient pas être connus...

La DIPER indique que ce n'est qu'une proposition et que les stagiaires CAPPEI seront contactés dès le lendemain (mercredi 6 juin)

- Mises en situation : du 7 au 13 juin  
Postes de direction vacants : Flayat (2 classes), Rougnat (2 classes), Clugnat (3 classes) Masbaraud-Mérignat (3 classes), Saint-Dizier-Leyrenne (4 classes)  
Postes ASH vacants (3 postes seront réservés pour les stagiaires préalablement aux mises en situation) : ULIS école Bonnat, ULIS école Saint-Vaury, ITEP Evaux-les-Bains (3 postes), IME Felletin (3 postes), IME La Souterraine (2 postes), IME Monteil au Vicomte (2 postes), SEGPA Aubusson, SEGPA Guéret (2 postes), poste E RASED Guéret Nord  
PRP vacants : CPC G2 ASH, enseignant référent, coordonnateur classe relais, pôle ressource Aubusson, enseignant CASNAV, animateur TICE G1 / G2, coordonnateur REP,
- Supports de stage PESA : 15 juin, affectation en juillet
- Phase d'ajustement : du 20 au 26 juin.
- CAPD 2 juillet

Fabrice Couégnas rappelle qu'un CTSD d'ajustement est prévu le 20 juin, et demande ce qu'il est prévu pour pourvoir ces postes ? Feront-ils partie du mouvement complémentaire ? Seront-ils réservés pour les stagiaires ? ... Il propose aussi que les PRP vacants soient intégrés aux mises en situation.

Les représentants des personnels demandent si des entretiens sont prévues pour les mises en situation ?

L'IA répond qu'il n'est pas prévu d'entretien... mais est rattrapé par ses administrateurs qui indiquent qu'il y en a d'habitude... Il conclut en indiquant qu'il y aura des entretiens téléphoniques ou directs pour ces postes.

Pour ce qui est des ajustements de carte scolaire, **le mouvement complémentaire est déplacé du 21 au 26 juin pour pouvoir intégrer ces postes.**

### **INEAT-EXEAT :**

13 demandes d'INEAT dont 2 EXEAT déjà accordés par le département d'origine.

30 demandes d'EXEAT dont 1 INEAT accordé par le département d'arrivée.

L'IA propose d'entériner les décisions de la CAPD précédente à savoir accepter toutes les demandes d'INEAT pour le département.

Christophe Ruby demande ce qu'il en est de la situation de Mme Papyn, qui avait vu sa permutation annulée en début d'année.

L'IA indique qu'une communication a été faite à l'Oise, et il signe l'accord d'INEAT en séance !

Concernant les EXEAT, l'IA indique qu'il sera assez restrictif et propose d'accorder l'EXEAT à 4 personnes en fonction du barème national et des priorités sociales : Nathalie FARET-DUNAUD (655), Julie PHILIP (682, Haute-Vienne), Jérôme LALLET (610, Haute-Vienne), Adeline GAIGNE (35, Morbihan-Finistère-Côtes d'Armor-Ille-et-Vilaine)

Christophe Ruby demande si l'accord des EXEAT a été fait en concertation avec l'IA 87 et si l'IA 87 accordera les INEAT ?

L'IA indique qu'il a pris ces décisions sans avoir pris l'attache de son collègue haut-viennois.

Fabrice Couégnas remarque qu'une collègue n'a pas tous ces points au barème, 150 points de rapprochement de conjoint.

L'IA indique que c'est une erreur et qu'elle sera corrigée.

Fabrice Couégnas indique qu'il est agréable de voir tous les INEAT accordés, c'est un message fort envers tous les collègues qui souhaitent entrer dans le département. Il demande à ce que soit accordé aussi l'EXEAT à Coralie Moreau qui a demandé une disponibilité de droit et qui donc ne sera pas en classe dans le département l'année prochaine.

L'IA demande des précisions sur le dossier de cette personne et relit les documents. Après relecture l'IA accorde l'EXEAT à Coralie Moreau.

EXEAT accordés (récapitulatif) : Nathalie Faret-Dunaud (655) pour le 87, Julie Philip (682) pour le 87, Jérôme Lallet (610) pour le 87, Coralie Moreau (474) pour le 42, Adeline Gaigne (35) pour le 22, 29, 35 et 56.

Fabrice Couégnas remercie l'IA de ce signal positif envers la phase complémentaire des permutations. Il demande que soit possible des ajustements en fonction des suites des premières décisions. L'IA accepte donc de réétudier les dossiers non traités ce jour lors des prochaines CAPD.

## **Informations diverses**

### **PESA :**

2 PESA n'ont pas participé au 1<sup>er</sup> mouvement, un est démissionnaire, la 2<sup>ème</sup> est en prolongation de scolarité.

### **Retraites**

Claire CHAUVAT est ajouté aux bénéficiaires de la retraite pour la rentrée 2018.

### **Détachements**

*ALLAIN Marie-Anne, BAYOL Philippe, BRUN Maxime, CARRIOU Eric, CRASSOUS Philippe, FURET Estelle, GIRDAL-LATOUR Isabelle, LAVAURE David, LAVAURE Virginie, MALEON Sylvie, MARITAUD Isabelle, MONTEIRO Emmanuelle*

*Détachement dans le 1<sup>er</sup> degré : MENAGER Eve (arrivée depuis la Fonction Publique Territoriale)*

*Réintégration : CLAVE Guillaume*

Une modification est apportée, Claire BECHADE n'avait pas demandé à réintégrer le département et reste en détachement.

### **Disponibilités**

*ALAMARGUY Nicolas, BERNIGUET Marie-Agnès, BOUTAUD Anne, BRUCHET Caroline, COTET Elodie, FAVIERE Alain, GENTY Caroline, GRAEBLING Valérie, JARMUSZEWICZ Marie-Alice, JEANSANNETAS Eric, LAVIGNE Anita, LEJAY Evelyne, MOREAU Coralie (si n'obtient pas son EXEAT et son INEAT), RACLIN Valérie, RATIE Fanny, SERAIL Elise, SIART-COMELERA Isabelle, VIELLE Solène*

*Réintégration : MERCIER Lucie*

L'IA refuse la disponibilité à Sophie BRUNEL.

Fabrice Couégnas demande un vote pour cette situation qui est difficilement compréhensible.

**Vote** : Pour (5 administration) ; Contre (5 SNUipp-FSU23)

Les questions diverses seront traitées lors de la prochaine CAPD... Les représentants du personnel du SNUipp-FSU 23 proposent que des réponses soient envoyées par mail. Ils demandent à l'administration la possibilité de reconvoquer des instances afin que ces dernières ne se terminent pas à des heures si tardives. L'IA refuse, il ne souhaite pas multiplier les réunions.

Fin de la CAPD à 19h15